

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 FEVRIER 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.02.008**

**Création d'un poste  
chargé de mission  
Equipements  
Structurants**

**LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE DIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 janvier 2010**

**Secrétaire de séance** : Nadine GUILLET

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Janine GUINANDIE par Djillali MERIOUA, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Alain PIAUD par Michèle ITANT

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Cyrille NICOLAS

RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : <b>Monsieur LOUIS</b>
---------------------	------------------------------------

<b>CREATION D'UN POSTE CHARGE DE MISSION EQUIPEMENTS STRUCTURANTS</b>
---

En application de ses statuts, le GrandAngoulême exerce, depuis 2000, une compétence optionnelle intitulée « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ». Cette compétence l'a amené à prendre en charge la réalisation ou la gestion de plusieurs équipements sportifs (stand de tir, centre équestre, Nautilus...). En outre, le GrandAngoulême soutient, par le biais d'un fonds de concours, certains équipements sportifs.

Cette action multidirectionnelle nécessite d'être inscrite dans le cadre d'une politique globale définie. C'est pourquoi un chantier prospectif ouvert avec un groupe d'élus durant l'année 2009 a abouti, lors de la commission équipements structurants du 10 novembre 2009, à proposer la création d'un observatoire des politiques sportives.

En vue de définir et de mettre en œuvre cette politique, un poste de cadre A chargé d'animer cet observatoire au sein de la direction des politiques communautaires doit être créé.

Les missions de cet agent se détaillent comme suit :

- participer à la conception et au cadrage de la politique communautaire dans le domaine du sport (mission principale),
- participer plus généralement à tout autre projet structurant de la direction des politiques communautaires,
- mettre en œuvre, animer au plan technique les projets retenus par l'assemblée délibérante.

Cette création de poste entraînerait une incidence financière annuelle de 78 000 € et prendrait effet le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 11 janvier 2010,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 14 janvier 2010,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 26 janvier 2010,

**Je vous propose :**

**DE CREER** un poste de directeur territorial au sein des effectifs communautaires, sachant que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2010.

**D'AUTORISER**, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire territorial, le recrutement d'un agent non titulaire sur le grade de directeur territorial (grille indiciaire allant de l'indice brut 701 à l'indice brut 985) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente pour occuper les fonctions telles que précisées ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE (1 ABSTENTION)  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>17 février 2010</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>19 février 2010</b>